

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion RESTREINTE DU 08 juillet 2025



MODIFICATIONS « MONTEES & DESCENTES »

LE TABLEAU RECAPITULATIF MIS A JOUR SUR LE SITE INTERNET

Les présentes décisions « montées & Descentes » sont susceptibles de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du Comité National Olympique et Sportif Français dans un délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du Code du Sport.

MONTEES

SENIORS :

D2 en D1 : VILLIERS ES (MS)

D3 en D2 : ENT. SANTENY MANDRES (MS)

ANCIENS :

D1 en R3 : CHAMPIGNY FC

D2 en D1 : VILLIERS ES (MS)

Suprêmes Béliers reste en D2

U16 :

D3 en D2 : ENT. SANTENY MANDRES (MS)

U14 :

D3 en D2 : VAL DE FONTENAY AS (MS)

FEMININES :

Montées en R3 : CRETEIL LUSITANOS US et CHAMPIGNY FC

DESCENTES

SENIORS :

D2 en D3 : ORMESSON US (2) (DO)

CDM :

R2 en D1 : PORTUGAIS VILLENEUVE ST GEORGES

U16 :

D1 en D2 : VILLEJUIF US

D2 en D3 : VILLEJUIF US 2 (DO)

U14 :

D2 en D3 : THIAIS FC (2) (DO)

FEMININES :

Descentes de Ligue : VILLENEUVE ABLON CO / CACHAN CO e VITRY ES